



Le bulletin municipal

N°33 : janvier 2022 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Mardi : 8 h - 12 h et jeudi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire

Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Cette année encore les fêtes de fin d'année, synonymes de bonheur et de retrouvailles avec les proches, ont été perturbées par une recrudescence de la pandémie de COVID qui bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. Et une fois de plus, la traditionnelle cérémonie des vœux, qui devait se dérouler au mois de janvier, ne pourra avoir lieu, en raison des risques sanitaires.

Fort heureusement, en décembre, la rencontre avec les plus anciens a pu être maintenue, avec la distribution des colis de Noël. Deux équipes ont été constituées par les conseillers municipaux membres du CAS. Nous avons pris le temps de nous arrêter chez chacun et de discuter, car certains, avec la crise sanitaire, ne reçoivent plus beaucoup de visites. Pour toute l'équipe, ce fut un moment d'échanges et de partage très sympathique.

Certes, la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien car nous devons appliquer des mesures de distanciation, changer nos modes de vie et de travail, renoncer parfois à nos loisirs. Cependant, malgré toutes ces contraintes, le conseil municipal, comme vous tous, a continué à faire avancer les projets.

En 2021 nous avons réalisé les travaux de la route de Faucon, à la grande satisfaction des riverains. Les travaux de réhabilitation du logement au-dessus de la mairie ont permis de relouer rapidement cet appartement. La guinguette du village a rouvert ses portes après des travaux de remise aux normes. Enfin, l'accès à la mairie a été repensé pour faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite. Dans les locaux de la mairie, les menuiseries et les radiateurs ont été remplacés, dans un souci d'économie d'énergie et de confort. Tous ces travaux ainsi que leur financement vous seront présentés en détail dans ce bulletin.

Bien sûr, nous souhaitons poursuivre nos investissements en 2022 avec prioritairement, la restauration de l'église Sainte Madeleine et du petit patrimoine et la mise en place de l'adressage. Encore faut-il finaliser les dossiers et obtenir des subventions. Beaucoup de travail en perspective ! Soucieux de communiquer sur nos projets et d'en discuter avec vous, nous espérons dès que possible, organiser une réunion publique. En attendant, ce bulletin nous permettra de vous présenter l'essentiel.

Saint-Illpize est une commune qui se dynamise même si la croissance démographique n'est pas toujours au rendez-vous. Son immobilier est prisé. Un commerce a rouvert ses portes et se développe. Un maraîcher devrait bientôt s'installer. Des projets d'installation se dessinent. A nous d'œuvrer pour qu'ils puissent voir le jour.

Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune et je leur adresse tous mes vœux de réussite dans ce qu'ils entreprennent. J'ai aussi une pensée émue pour ceux qui souffrent et pour tous ceux qui nous ont quittés en 2021 et 2022. Je tiens à assurer leur famille de notre soutien.

Avec tout le conseil municipal, j'adresse à l'ensemble des Illpidiennes et des Illpidiens des vœux de bonheur, de réussite et de santé. Joyeuse année 2022 à tous !

Votre maire, Martine Defay

Projets terminés, en cours et à venir

L'année 2021 a vu la concrétisation de plusieurs projets municipaux. Le gros chantier de l'année, financièrement parlant, a été la réfection de la route dite de Faucon dont l'état commençait vraiment à être critique. L'entreprise Colas, chargée des travaux, a fait le maximum pour que la vie des riverains n'en soit pas trop perturbée. Le coût de réfection de cette voirie, longue d'1,2 km, s'est élevé à 71 810 € HT, sans tenir compte des honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet AB2R. Cet investissement a été cofinancé à hauteur de 18 % par l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et 21 % par le Conseil Départemental (Fonds199). Pour compléter le financement, la commune a souscrit un emprunt de 43 000 €, qui vient prendre le relais d'un emprunt pris en 2006, arrivé à échéance.

Parmi les autres réalisations de l'année, il faut citer bien sûr la guinguette dont les travaux de remise aux normes et d'accessibilité ont permis la réouverture en juin 2021. D'un coût total HT de 17 295 €, ils ont bénéficié de cofinancements provenant de l'Etat (50 % au titre de la DETR) et de la Région (25 %).

Quant à la mairie, elle a subi un vrai lifting en 2021 avec la réalisation d'un nouvel accès, la réfection du perron, de nouvelles menuiseries, des travaux de peinture et la rénovation d'un appartement situé au 1^{er} étage. La plupart de ces travaux ont pu être réalisés grâce à des financements croisés : le nouvel accès composé d'une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite et d'un escalier (coût total de 15 213 € HT) a été cofinancé par la réserve parlementaire du sénateur Roche et l'Etat (DETR : 5 325 €), le reste à charge pour la commune étant d'environ 6 000 €. La commune a aussi bénéficié du Bonus Relance Région, un programme finançant des dépenses d'investissement à hauteur de 50 %. C'est dans le cadre de ce programme qu'ont été réalisés la réfection du perron de la mairie, le traitement de l'éboulement à l'arrière du bâtiment et le remplacement des radiateurs et de certaines menuiseries, pour un coût total HT de 25 288 €.



En outre, des travaux de sécurité au clocher et divers aménagements au cimetière ont été réalisés, sans oublier la finalisation des études architecturales menées par le cabinet AF Trait d'architecture pour la restauration extérieure et les urgences sanitaires de l'église.

Financées à hauteur de 80% par des aides de la Région AURA, du Département 43 et de la DRAC Auvergne Rhône Alpes, elles ont été validées par cette dernière instance, qui a délivré l'autorisation de travaux. En conséquence, la commune a lancé en fin d'année la consultation des entreprises. Si celle-ci est fructueuse et que la commune obtient les subventions espérées, les travaux de restauration pourraient débuter cet été. Rappelons qu'ils sont destinés à résoudre les problèmes d'humidité et d'insalubrité dont l'église souffre depuis trop longtemps, assurant ainsi sa pérennité. S'agissant d'un bâtiment classé monument historique, seules des entreprises habilitées peuvent intervenir.

L'année 2022 verra la finalisation de deux autres projets : la construction au cimetière d'un columbarium de 12 cases, actuellement en cours, et l'aménagement d'une aire de broyage de déchets verts. A cet effet, la commune a fait l'acquisition d'un terrain facilement accessible, situé sur la montée de la Loubarde.

Le petit patrimoine communal sera aussi au centre des attentions en 2022. Outre une subvention de la CCBSA déjà acquise pour la restauration du petit patrimoine de Cissac, la commune a déposé une demande de subvention DETR permettant de compléter le financement et d'intégrer au programme de restauration la fontaine de Chazieux et le métier à ferrer de Channat (photo ci-contre).



Et enfin, le projet d'adressage devrait être matérialisé en 2022. La première étape qui consistait à déterminer les voies à nommer et à choisir les noms de rues est terminée. La deuxième tâche à laquelle les élus vont d'atteler est plus administrative : il s'agit d'attribuer un numéro à chaque maison d'habitation ou bâtiment susceptible d'abriter une activité, d'y associer un numéro de cadastre, un nom, et de reporter toutes ces informations dans la base d'adresses locales qui est un fichier d'adresses géolocalisées alimentant la base d'adresses nationales. Et pour terminer, il s'agira de mettre en place les plaques de rue et les numéros. Le conseil s'est prononcé pour l'achat de plaques émaillées dont la qualité et la longévité sont incomparables par rapport à des plaques plus courantes en aluminium. Mais leur acquisition n'interviendra qu'une fois connu le montant de la subvention que la commune espère obtenir, au titre de la DETR.

De nouveaux exploitants à l'association foncière pastorale libre de Saint-Ilpize (AFPL)

Depuis octobre, l'AFPL a confié ses terres et la bergerie à Adèle Renault, aidée par Fabien Arnaud, qui se désigne lui-même comme « conjoint collaborateur ». Une fois n'est pas coutume ! Le jeune couple, habitant à Blassac, a donc pris la relève du Gaec des circaètes, et désormais, ce sont ses brebis qu'on voit paître sur les collines et les landes entre la Loubarde et Chazieux. Adèle et Fabien, qui ne sont pas novices en la matière, en ont acheté une soixantaine, de race rustique, car leur objectif à terme est de faire du pastoralisme pur et dur et de nourrir leurs bêtes uniquement avec de l'herbe sur pied.

En ce moment ils sont en pleine période d'agnelage : 40 agneaux déjà sont nés, et ils en attendent une vingtaine de plus. Mais selon eux, ce n'est pas la bonne période pour l'agnelage, car la nature est moins généreuse en hiver alors que les besoins de brebis allaitantes sont importants. Il faudra donc compléter l'apport en nourriture. Ils espèrent pouvoir changer ce rythme de façon que l'agnelage se produise en début d'automne et que les agneaux et les brebis puissent profiter de la bonne herbe de cette saison.

Leur troupeau n'est pas encore assez important pour qu'ils puissent en vivre. Aussi ont-ils encore des activités annexes. Par exemple, ils n'ont pas abandonné leur travail de berger salarié. Cet été, pendant les 3 à 4 mois que dure l'estive, ils emmèneront leur troupeau dans les Cévennes et il se joindra aux 600 autres brebis qu'ils garderont toute la saison dans les pâturages d'altitude.

Leur projet est évidemment de développer leur propre troupeau - il faudrait entre 200 et 250 brebis pour que l'exploitation s'équilibre - et de faire de la vente de viande d'agneau en direct aux particuliers. On ne doute pas que la qualité sera au rendez-vous et on leur souhaite beaucoup de réussite dans leur belle entreprise.



Stop au brûlage des déchets verts



Il arrive encore trop souvent que des habitants, de bonne foi pour certains, entreprennent de brûler leurs déchets verts dans leur jardin. Aussi nous tenons à rappeler que cette pratique est désormais totalement interdite et est passible d'une amende de 3^e classe pouvant aller jusqu'à 450 €. La raison en est que le brûlage de déchets verts dégage des substances toxiques pour les humains et l'environnement, des particules fines notamment. Selon Service public.fr, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14.000 km avec une voiture à essence neuve. Des chiffres qui donnent à réfléchir...

Pour être éliminés, ces déchets doivent être transportés en déchetterie, compostés ou broyés. C'est pour répondre à cette problématique que la commune proposera bientôt une solution de broyage de déchets verts sur un terrain aménagé à cet effet.

Quant à l'écobuage, c'est-à-dire le brûlage de végétaux sur pied dans un but agricole ou pastoral, il est strictement réglementé. Du 1^{er} juin au 30 septembre, il est interdit de faire un feu à moins de 200 m de bois, plantations, landes, garrigues, sauf dérogation exceptionnelle du préfet. Du 1^{er} mars au 31 mai, il faut une autorisation du maire. Et du 1^{er} octobre au 29 février, seuls les propriétaires de terrains ou leurs occupants autorisés peuvent pratiquer l'écobuage sur leurs terrains si ceux-ci sont situés à plus de 200 m de bois ou de forêts.

2022, année d'élections !

Deux élections importantes auront lieu en 2022 : les élections présidentielles dont le premier tour se tiendra le 10 avril et le second le 24 avril, et les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin.

Il est encore temps de s'inscrire sur les listes électorales, mais attention aux délais. Pour voter aux présidentielles, il faut être inscrit pour le 2 mars au plus tard, si vous faites l'inscription en ligne, sinon le 4 mars si vous faites l'inscription en mairie. Pour les législatives, il faut être inscrit au plus tard le 6 vendredi précédent le premier tour de l'élection, soit le 6 mai. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour en savoir plus, consultez Service.public.fr.

Brèves

Une nouveauté à la cantine : désormais, vous pourrez consulter chaque semaine le menu de la cantine scolaire sur PanneauPocket. Une raison de plus de vous y abonner. L'application est gratuite.

Dates à noter : la benne à encombrants sera à disposition sur le parking de la salle polyvalente aux deux périodes suivantes : du 21 au 26 avril, et du 11 au 16 août.

Nouveaux horaires de la mairie : depuis le début 2022 et jusqu'à nouvel ordre, vous serez accueillis le mardi de 8 h à 12 h, le jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le dimanche de 10 h à 12 h.

Dématérialisation des demandes d'urbanisme : toutes les communes ont maintenant l'obligation d'être en capacité de recevoir les déclarations préalables et les permis de construire sous forme dématérialisée. Les documents peuvent donc être envoyés par voie électronique, à l'adresse mail de la mairie : contact@mairiest-ilpize.fr. Toutefois, les usagers peuvent aussi les déposer sous forme papier.

Bientôt une centenaire dans la commune

Nous adressons toutes nos félicitations à Madame Rosario Miravittles, de Tapon, qui fêtera le 25 janvier ses 100 ans !

Des départs et des arrivées dans la commune

Dans le courant de l'année 2022, la commune s'est enrichie de plusieurs nouveaux habitants : Vanna Hong et Simen Erikksøn qui habitent route du Moulin dans le Bourg ; Emma et Louis Meyral qui ont acheté la résidence secondaire de M. et Mme Aparicio à Chantel ; Rosalie Varennes qui a repris l'ancienne école de Tapon suite au départ de la famille Vignerresse ; Claire Savin et Jacques Chamoine qui se sont installés dans l'ancienne résidence secondaire de Guillaume et Irma Bastin à Tapon ; et enfin, Lucie Bissier et Alejandro Bravo qui réhabilitent une ancienne grange à Channat. Soucieux de mieux les connaître, nous organiserons dès que possible une manifestation d'accueil. Dans l'attente, nous leur souhaitons à tous la bienvenue dans notre beau village.

Carnet rose

La commune compte un habitant de plus depuis le 7 décembre, date de naissance de Sélenne Harleaux, chez Angelina Bouche et Maxim Harleaux, habitant à Tapon. Nous adressons toutes nos félicitations aux parents. Sélenne est le deuxième bébé né en 2021 dans la commune, après Addison Basse, né le 17 janvier, chez Jonathan Basse et Mélissa Bonnaterre, domiciliés à Sèniquette.

Longue vie à tous deux !

Carnet noir

Ce sont deux enfants du pays qui nous ont quittés ces derniers mois, plongeant leur famille dans la douleur : Alain Tourrette, qui souffrait d'une maladie lui ayant coûté la vue il y a de nombreuses années



déjà, est décédé le 15 octobre 2021 à l'âge de 73 ans, après un long séjour à l'hôpital. Son épouse Michelle l'a rejoint moins de 3 mois après. Elle est morte le 5 janvier, à l'âge de 65 ans, après avoir lutté avec détermination contre une grave maladie qui s'est déclarée peu après son départ en retraite.

C'est avec beaucoup d'émotion que la municipalité a appris le décès de son ancienne secrétaire de mairie.

Michelle a occupé ce poste pendant de longues années et tous ont pu apprécier son implication, son efficacité, sa discrétion et sa gentillesse. Nous souhaitons faire part de tout notre soutien à ses enfants, petits-enfants et toute la famille.



